

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 6 MAI 2019, À COUVET, SALLE DU CONSEIL GENERAL

---

**Présidence** : Mme Antoinette Hurni (PS)

La présidente ouvre la séance à 20h. Elle souhaite la bienvenue à l'Assemblée et plus particulièrement à M. Stevan Rosselet, qui prend place sur les bancs du Législatif en remplacement de M. Laurent Patthey (PLR). Elle remercie chacun pour sa participation, ainsi que le nombreux public de s'être déplacé. Elle remercie également Mme Maria Hoya, secrétaire de direction de la Santé et de la Sécurité publique, qui accompagne ce soir deux apprentis de la Commune.

## 1. APPEL

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

**Présents** : 39 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschmann ; Malo Bortolini ; Raoul Bovay ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Hans Peter Gfeller ; Jean-Paul Lebet ; Francis Racine ; Stevan Rosselet ; Céline Rufener Eschler et Roland Schorderet.
- *Pour le PS* : Marie Danièle Bruttin-Troutot ; Gabriel Cimenti ; Gloria Dias ; Miguel Dominguez ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Antoinette Hurni ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Lydie Stirnemann ; Alexandre Toimil ; Loris Vuilliomenet et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Heinz Salvisberg, Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Paul-André Matthey-Doret ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Frédéric Schlosser ; Jean-Claude Schülé et Sylvia Schülé.
- *Indépendant* : Manfred Neuenschwander.

**Excusés** : 2 membres – M. Jean-Michel Rossetti (PLR) et Mme Adriana Ioset (POP)

**Absent** : -

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat et Mme Valérie Marquis, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, ainsi que 14 spectateurs sont présents.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 18 mars 2019
4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de M. Pierre Wexsteen (PS), démissionnaire
5. Crédit de 200'000 francs pour la réalisation d'un parking à Noiraigue
6. Abrogation du règlement d'affermage des terres et domaines agricoles
7. Communications du Conseil communal
8. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, la présidente considère ce dernier comme accepté.

## 2. LETTRES ET PETITIONS

La présidente indique avoir reçu copie d'une lettre de Mme Jeanne Richard, munie de 221 signatures, adressée au Conseil communal concernant l'arrivée de la 5G au Val-de-Travers. Il appartient au Conseil communal de répondre à cette demande. Il prendra contact avec les opérateurs et examinera les positions adoptées par d'autres communes.

La présidente a également reçu un courrier de M. Willy Currit, qu'elle a transmis au Conseil communal, l'objet étant de sa compétence.

Ces courriers sont à disposition des membres du Législatif qui souhaiteraient en prendre connaissance à l'issue de la séance.

L'ayant surpris sur le fait, avant de passer au point suivant, la présidente tient à rappeler à M. Niels Rosselet-Christ (UDC) ainsi qu'à toute l'assemblée, l'article 3.37 du Règlement général qui stipule : « <sup>1</sup>Les orateurs ne doivent adresser la parole qu'au président ou à l'assemblée ; ils doivent éviter toute personnalité.

<sup>2</sup>Toute discussion entre membres de l'assemblée est interdite. Il en est de même de tout signe d'approbation et de désapprobation. »

---

## 3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2019

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

---

## 4. NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES EN REMPLACEMENT DE M. PIERRE WEXSTEEN (PS), DÉMISSIONNAIRE

La présidente indique que la personne proposée par le groupe PS est

✓ Mme Marie Danièle Bruttin Troutot

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme Marie Danièle Bruttin Troutot est élue tacitement à la commission de gestion et des finances et en est félicitée.

---

## 5. CRÉDIT DE 200'000 FRANCS POUR LA RÉALISATION D'UN PARKING À NOIRAIGUE

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Frédéric Mairy (cc) relève que pas moins de quatre conseillers communaux ont travaillé sur les différents volets de ce dossier. C'est toutefois lui qui présentera ce rapport, sa destination première étant touristique.

La situation du village de Noiraigue occupe les autorités depuis quelque temps ; elle préoccupe aussi, à juste titre, les habitants du village, avec une pression touristique qui s'est accentuée au fil des ans. En matière de stationnement « touristique », des solutions provisoires ont été testées par le Conseil communal. Elles ont un peu soulagé et détendu la situation, mais présentaient toutefois quelques défauts, raison pour laquelle le Conseil communal a souhaité revenir devant le Législatif avec une proposition plus durable que celles qui ont eu cours jusqu'à présent.

Comme indiqué dans le rapport présenté, trois options différentes étaient envisagées. Celle retenue est celle du terrain situé aux Courtons, à côté du Centre forestier cantonal. Cette proposition n'est pas la meilleure car elle contraint toujours les automobilistes à traverser le village, mais c'est la moins mauvaise des trois. Elle induit également des déplacements qui peuvent être importants une fois que les touristes auront laissé leurs véhicules. Des questions se posent en terme de flux touristique, de gestion des flux de signalisation et de sécurité, comme de savoir si une barrière sera nécessaire entre le parking et les voies de chemin de fer afin d'éviter tout incident. Ces éléments devront encore être travaillés. Cette solution a pourtant plusieurs mérites : elle pourra se réaliser rapidement, le terrain est

situé en zone industrielle, aucun changement d'affectation n'est donc à prévoir ; le terrassement pourra être réalisé relativement rapidement lui-aussi. Les questions d'accès se poseront, notamment en terme de mixité des transports automobiliste-cyclistes-piétons, auxquelles des réponses fines devront être trouvées. Ces questions pratiques seront étudiées avec la commission des travaux publics (CTP). Pour l'essentiel du projet, la réalisation peut être rapide et à un coût acceptable qui devrait pouvoir être couvert par les taxes encaissées pour l'utilisation du parking par les touristes, puisque le principe du stationnement payant est proposé. Cette pratique étant courante dans tous les autres endroits touristiques, il paraît juste que les touristes contribuent aux frais d'aménagement de ce parking. L'usage dira si les projections financières qui ont été faites tiennent la route. L'utilisation du parking est difficile à estimer. 150 places devraient suffire toutefois, si d'aventure ce n'était pas le cas, il sera possible de s'étendre encore sur la parcelle, puisqu'elle ne sera pas intégralement utilisée dans un premier temps.

Qui dit stationnement payant, dit aussi conditions strictes de stationnement dans la localité. Des mesures seront prises pour faire en sorte que le centre du village soit réservé aux habitants de Noiraigue, mis à part la place de la gare qui gardera un statut d'accueil, courte et longue durée, pour les touristes et les utilisateurs du train.

M. Mairy indique encore que l'arrêté initial faisait faussement mention d'un préavis puisque le Conseil communal entendait consulter la CTP dans un deuxième temps. Pour la première étape, compte tenu de l'objet réalisé et des attentes déjà exprimées par le Législatif, le Conseil communal a estimé pouvoir aller de l'avant.

L'objectif est de pouvoir aménager cette place au plus tôt, pour qu'elle soit déjà opérationnelle pour la fin de la saison touristique de cette année. Tout le dispositif ne pourra pas être mise en place d'ici-là, mais l'entier devrait être prêt pour le printemps 2020, ce qui laissera le temps de régler tous les détails.

En matière de stationnement payant, le principe de bornes solaires, qui peuvent être enlevées durant la saison hivernale, a été retenu, de manière à ce que cet investissement soit le plus durable possible.

Pour le Conseil communal, il s'agit d'une amélioration importante apportée à la qualité de vie des Nérouais, mais aussi à l'accueil des touristes.

M. Florian Dreyer (PLR) prend la parole en ces termes : « *Le groupe PLR s'est réuni et s'est longuement penché sur le dossier traité ce soir. Tout d'abord, nous remercions le Conseil communal pour le travail fourni pour ce dossier. En effet, il était urgent de trouver une solution pour le village de Noiraigue et notre groupe se réjouit d'avoir la possibilité d'avancer dans le sens du programme de législation.*

*Cependant, certains points ont retenu notre attention. En effet, la question du parking payant ou non a suscité des réactions chez certains de nos membres qui craignent qu'après le parking payant de Noiraigue, d'autres parkings de la commune le deviennent. D'un autre côté, nous estimons que ce parking sera destiné aux touristes et non aux Vallonniers. C'est donc un habile moyen de profiter de nos atouts régionaux en faisant payer cette aire de stationnement. Je ne pense pas que les touristes qui viennent faire les gorges de l'Areuse ou admirer le cirque du Creux du Van dépensent beaucoup d'argent dans nos commerces. Autant faire payer ce parking et faire rester un peu d'argent au Val-de-Travers. Tous les grands lieux touristiques le font alors pourquoi pas nous, les touristes ne vont pas en faire demi-tour pour autant !*

*Autres interrogations au sein de notre groupe, la Commune va-t-elle conclure un bail à longue durée pour avoir des garanties ? En effet, il serait contre-productif de construire un parking à 200'000 francs pour que dans trois ans l'Etat veuille reprendre son terrain pour y développer l'industrie. Vous allez certainement me dire que le risque est faible, cependant, on ne peut pas prendre le risque de jouer avec l'argent de nos contribuables.*

*Je souligne encore que notre groupe a été un peu dubitatif concernant le loyer annuel de cette place. Je ne pense pas, enfin je suis même sûr, que l'agriculture ne loue actuellement pas 3'000 m<sup>2</sup> pour 7'000 francs, soit un prix de 23'000 francs pour 10'000 m<sup>2</sup>, donc un hectare. Petite piqure de rappel, le loyer pour un hectare monte au plus haut à 600 francs pour les terres agricoles de la Commune. Certes ce terrain est potentiellement bâtissable, mais ça ne justifie en aucun cas, à nos yeux, une si*

*grande différence de tarif. Selon nous, la Commune pourrait négocier ce loyer. Le Canton ne vante-t-il pas l'image du Creux du Van au niveau national ? C'est pourquoi nous souhaiterions que l'Etat fasse un geste. Ce n'est pas sur des sommes pareilles que le Canton va assainir ses finances. Mais bref, ceci n'est pas le débat du soir.*

*Pour conclure, le groupe PLR sera majoritairement en faveur de ce projet malgré les quelques interrogations ci-dessus. Nous devons aller de l'avant, c'est nécessaire pour la qualité de vie de nos concitoyens de Noiraigue. »*

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe se réjouit fortement de ce projet, pour lequel il a interpellé à maintes reprises le Conseil général afin qu'il se réalise, relevant l'urgence de la situation face à la croissance touristique. Malgré quelques petits défauts, le projet présenté est un excellent compromis, à commencer par le prix, tout à fait raisonnable au regard du grand problème qu'il contribue à résoudre. Le groupe UDC estime que le parking en chaille est une excellente option. Il attire toutefois l'attention du Conseil communal sur l'importance de veiller à ce que le sol ne se dégrade pas trop vite et que l'aménagement ne se fasse pas sans aucune délimitation afin d'éviter les parcs sauvages et désordonnés qui ne permettraient pas d'optimiser l'espace. En outre, quelques arbres, comme aux « Jeunes Rives » ou quelques haies comme au port d'Erlach par exemple, pourraient agrémenter les lieux et servir de repaire ; tout cela étant laissé à la libre appréciation du Conseil communal.

L'emplacement choisi est idéal, mais l'impossibilité de créer une traversée directe des voies du train est à déplorer. En effet, le parking se retrouve enclavé derrière les voies et donc à la fois coupé du point d'information touristique de la gare, de l'Auberge – dont une réouverture prochaine est espérée – et, dans une certaine mesure, de la chocolaterie Jacot. Le flux de touristes, aujourd'hui, ne profite économiquement que peu, si ce n'est pas, à notre région ; ce qui est par ailleurs fortement dommage et cette décentralisation totale, sans accès piéton direct au cœur du village, ne va pas favoriser ses rares commerces. De plus, le groupe UDC se dit inquiet face aux traversées illégales des voies par des marcheurs empressés, exposant ce lieu touristique à de potentiels drames dont personne ne veut. Il serait dès lors bon de suivre de près l'évolution de la situation et d'envisager à moyen terme une traversée souterraine des voies, ce qui serait techniquement et légalement possible malgré un coût quelque peu prohibitif que représenterait une telle installation.

Dans un registre moins réservé, les membres de l'UDC saluent la création d'un parking payant. En effet, ce parking est avant tout et surtout destiné aux touristes. Outre le fait que cela permettra d'obtenir un petit retour de la manne financière évoquée plus haut et qui échappe à la Commune, c'est aussi une mise à niveau de la région sur la quasi-totalité des autres endroits touristiques du pays, qui n'hésitent pas à taxer bien plus fortement les automobilistes avec des tarifs journaliers pouvant grimper jusqu'à 15 voire même 20 francs. À celles et ceux qui trouveraient excessif l'introduction d'un parking payant à l'attention de touristes qui s'arrêtent au Val-de-Travers pour marcher dans les gorges de l'Areuse, le groupe UDC les invite à se rendre à Meiringen, par exemple, dans le canton de Berne, où non seulement il faut payer pour se parquer, mais où l'entrée aux gorges de l'Aar coûte 9 francs pour les marcheurs et jusqu'à 16 francs pour le billet combiné avec la visite des chutes du Reichenbach. Cette frénésie taxatrice n'a heureusement pas cours dans notre belle vallée ; ce parking payant est donc une mesure tout à fait raisonnable. Le groupe UDC est soucieux de la réussite de cette démarche et demande au Conseil communal de veiller activement à ce que les touristes jouent le jeu et garent leur véhicule sur ce nouveau parking via l'introduction d'une signalisation claire, de contrôles réguliers des paiements des places de parking, notamment les week-end, une restriction à court terme des possibilités de parking dans le village pour les non-résidents et à moyen terme des restrictions durables de la circulation non-résidente dans le village, dans le cadre, par exemple, du projet de mise en zone 30. Le groupe espère une mise en œuvre rapide de ce projet, tout comme une prise en main rapide de la rénovation de la place de la gare de Noiraigue, rénovation sans laquelle il sera beaucoup plus difficile de faire jouer le jeu aux touristes avec ce parking.

Moyennant la prise en compte des considérations précitées, le groupe UDC approuvera avec enthousiasme et à l'unanimité le présent projet. Le tourisme croît rapidement et il est nécessaire d'anticiper cette croissance afin non seulement de garantir le confort des habitants de Noiraigue, mais également d'assurer un accueil et une vitrine digne des beautés et trésors de notre région.

M. Rosselet-Christ termine par un petit aparté personnel en réponse au rappel qui lui a été fait en début de séance, n'ayant pas eu l'occasion d'y répondre auparavant. Il indique à la présidente qu'il en prend bonne note, mais annonce d'emblée, malgré son profond respect du Règlement et des institutions, au regard de sa franchise bien connue, qu'il lui sera difficile de réprimer, de temps en temps, un hochement de tête en signe d'approbation ou de désapprobation et la remercie d'être magnanime.

M. François Oppliger (PS) prend ensuite la parole : « *Petit crédit pour un grand changement, titrait le dernier courrier du Vallon. C'est assez bien résumer le projet qui nous est soumis ce soir, mais les crédits sont plus ou moins grands, il n'y a pas de petits crédits.*

*Le groupe socialiste se réjouit de ce projet, les habitants de Noiraigue subissent depuis de nombreuses années les nuisances dues au développement touristique des gorges de l'Areuse et du Creux du Van et il est important de solutionner ce problème.*

*Ce projet est intéressant. Mais nous avons plusieurs interrogations à ce propos : la piste cyclable débouche précisément où est prévue l'entrée du parc, ce qui risque de créer des engorgements et péjorer la sécurité des cyclistes. Comment le Conseil communal prévoit-il de résoudre ce problème ?*

*Selon nous, il serait bien de prévoir quelques places pour les camping-cars afin d'éviter les stationnements sauvages des campeurs.*

*En ce qui concerne le village de Noiraigue, les habitants devront bien garer leurs véhicules pour eux et leurs visiteurs, il faudra trouver des solutions afin qu'ils ne soient pas amendés. Mettre en place un parc payant demande un contrôle et là les résidents ne doivent pas en subir les conséquences, il est important de prévoir une solution pour eux.*

*Il est important de prévoir aussi des contrôles afin d'éviter les stationnements sauvages autant que faire se peut.*

*Il ne faudra pas trop tarder pour aménager la Place de la gare afin de diriger les automobilistes le plus clairement possible en direction de la place de parc qui nous occupe ce soir. Et également d'aménager les environs afin de rendre le lieu plus accueillant et convivial.*

*Ensuite, est-il prévu des sanitaires sur ou proche du parc ?*

*Pour terminer, l'arrêté précise que la commission des travaux publics l'a préavisé, hors, sur ce sujet, elle n'a à ce jour pas été consultée.*

*Le groupe socialiste dans son ensemble acceptera le projet. »*

M. Philippe Vaucher (POP) s'exprime ensuite : « *C'est avec beaucoup de plaisir que le POP a pris connaissance de ce projet de parking qui permettra ENFIN aux Néraouis de retrouver leur qualité de vie tout en permettant aux touristes de pouvoir se parquer de manière adéquate. Nous soutenons la mise en place d'horodateurs et insistons pour que le parking et les moyens empêchant le parcage sauvage au village soient mis rapidement en place, cet été déjà si possible.*

*Nous espérons que les autres aménagements nécessaires au développement harmonieux du tourisme à Noiraigue soient rapidement étudiés et mis en place.*

*Nous regrettons qu'il n'y ait pas de liaison piétonne directe entre la gare et le parking mais sommes conscients que le coût d'un passage sous-voies est exorbitant en rapport à l'utilisation qui en serait faite.*

*Par conséquent, le POP acceptera l'entrée en matière et le crédit tel que proposé. »*

M. Heinz Salvisberg (Les Verts) s'exprime à son tour : « *Nous saluons la volonté du Conseil communal de proposer aujourd'hui une solution pour rétablir une certaine harmonie dans le village de Noiraigue. Il s'agit évidemment de trouver un compromis entre l'attraction incontournable du Creux du Van et son ballet de touristes et la vie de tous les jours des Néraouis. Face à ces enjeux, la position des Verts devrait être claire comme l'eau de l'Areuse.*

*Et pourtant, quelques remarques importantes sont à partager pour lever les derniers doutes. Après un demi-siècle de constats scientifiquement avérés sur le fait que notre mode de vie est un véritable danger pour notre climat, les autorités politiques, après quelques manœuvres pour le nier, commencent enfin à leur donner une certaine importance. Même les grandes industries ont commencé à envisager de prendre des mesures. Une activité économique fait toutefois exception : celle du tourisme. Pour les loisirs, tout est permis. On vole dans les airs sans compter les kilomètres, on roule à quatre et à deux roues, on utilise des appareils, des machines ou encore des amplificateurs qui consomment énormément d'énergie pour le pur plaisir. Et cette énergie doit être produite. Et c'est exactement là où se situe le problème ; nous le savons toutes et tous.*

*Pour le tourisme dans notre belle région, dans des plus beaux endroits, nous avons construits ou allons construire des parkings pour les véhicules qui, pour s'y rendre, produisent du CO<sub>2</sub>. Et maintenant, le Conseil communal nous demande d'en ajouter encore un sur du terrain où on pourrait créer des jardins et installer des arbres fruitiers, à côté d'une gare de chemin de fer, qui pourrait facilement transporter tous les touristes qui aiment vraiment la nature, qui ne la perçoivent pas comme un simple objet de loisir et qui ne sont pas intéressés à faire du Val-de-Travers et de ses montagnes un Disneyland avec des jardins anglais entouré de parkings. Nous parlons d'un tourisme doux et non d'un tourisme motorisé. Cette volonté politique, nous avons également cru l'apercevoir dans le plan directeur de l'offre touristique qui nous avait été soumise il y a quelque temps.*

*Vous l'aurez bien compris : pour nous la question de fond n'est pas de savoir où on peut parquer les véhicules, mais de régler avant la question de comment on peut les éviter. Et nous sommes persuadés que, dans peu d'années, les touristes vont chercher des endroits où il n'y a pas des montagnes de véhicules juste à côté des beautés de la nature. Selon nous et avec les 200'000 francs du crédit, nous devrions plutôt créer un bon dialogue avec TransN.*

*Concernant la localisation retenue par le Conseil communal, là aussi nous pensons qu'infliger aux habitants un flot de véhicules jusqu'au centre du village n'est assurément pas très soucieux de leur qualité de vie. La solution à l'entrée du village est écartée par le Conseil communal du fait que la capacité de l'endroit n'est pas suffisante. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé dans le rapport une estimation du nombre de véhicules, des périodes concernées par cette surcharge ou encore de l'ampleur du phénomène. En résumé, nous ne savons pas si les 149 places créées seront suffisantes ou surestimées. Sous tous ces angles, nous estimons que – et à nouveau nous saluons la volonté du Conseil communal d'apporter une solution au problème récurrent de stationnement –, nous estimons donc que ce rapport est précipité et il ne règle pas les questions essentielles que nous venons d'aborder. »*

M. Manfred Neuenschwander (indépendant) salue la proposition du Conseil communal pour la création d'une zone de parcage à Noiraigue. La solution de réaliser cette surface en chaille lui paraît légitime et adaptée. Toutefois, il se demande si le dimensionnement de 149 places est justifié, ou si 50 ou 60 places ne seraient pas suffisantes, sachant qu'en moyenne 40 à 50 véhicules par jour seraient amenés à s'y parquer. Il relève le problème des latrines qu'il faut prévoir d'aménager quelque part. Enfin, il demande pourquoi deux horodateurs sont prévus. Même si l'un peut tomber en panne, peut-être vaudrait-il la peine économiquement de regarder pour un seul appareil, un peu plus cher, mais plus sûr.

M. Mairy (cc) remercie les groupes pour l'accueil globalement très favorable à ce projet et espère que les travaux pourront être rapidement lancés ainsi que souhaité par les groupes.

Au PLR, qui se questionne sur le principe du stationnement payant qui pourrait engendrer d'autres cas ailleurs sur le territoire communal, M. Mairy certifie que ce n'est pas dans les plans du Conseil communal. Il s'agit ici d'un objet particulier, principalement à destination des touristes. Des cas similaires n'existent pas au Val-de-Travers, si ce n'est la station de La Robella à Buttes, mais où il n'y a aucune velléité d'introduire un principe de parking payant.

Par rapport aux retombées économiques du tourisme excursionniste, celui qui concerne principalement les randonneurs qui viennent se garer à Noiraigue, la Chambre de commerce neuchâteloise avait fait une étude il y a quelques années et était arrivée à un total de 72 francs laissés dans le canton, par jour et par touriste (repas au restaurant, bouteille d'absinthe, chocolats...). Si cela

ne veut pas dire que ces 72 francs dépensés par le touriste au Creux du Van vont aller uniquement dans l'économie du Val-de-Travers, il y a toutefois des retombées non négligeables. Le Conseil communal estime qu'il n'est pas disproportionné, ni dissuasif, de demander quelques francs supplémentaires à ce touriste pour laisser sa voiture sur le parking.

M. Mairy poursuit en indiquant que la durée du bail n'a pas été déterminée de manière précise avec le Canton. L'objectif étant de pouvoir utiliser ce parking pendant en tout cas une dizaine d'années sans difficulté. Si d'aventure une entreprise devait s'y installer, parce que cela répond aux critères de développement touristique de la Commune, les travaux effectués pourront être valorisés dans ce cadre-là. C'est aussi pour cette raison que la chaille a été retenue, ainsi, le terrassement qui sera fait pourrait servir en grande partie pour la suite.

Le prix négocié avec le Canton peut paraître élevé, mais la comparaison avec le bail pour un usage agricole n'a pas vraiment de sens. Les montants des fermages répondent aussi à une volonté de la Confédération de soutenir par ce biais les exploitations agricoles. Dans le cas présent, il s'agit d'une zone industrielle pour y aménager un parking. Le prix a été négocié et retenu avec le Canton ; dans la situation inverse, le Conseil communal aurait pratiqué sans doute le même prix. En regard du prix des terrains en zones industrielles à Val-de-Travers, le Conseil communal estime qu'il est tout à fait correct.

Quant à l'usage de la chaille et le souhait de voir un peu de verdure sur ce parking, M. Mairy rassure que c'est bien prévu dans le projet du Conseil communal. C'est également une demande de l'Etat de garder un lien avec l'environnement agricole et forestier, d'autant plus avec le centre forestier cantonal à proximité du parking. Le chantier s'orientera donc aussi dans cette optique.

Tout comme certains groupes, le Conseil communal regrette l'absence de traversée directe entre le parking et la gare. Le rapporteur du groupe POP relevait un coût disproportionné pour créer celle-ci, c'est aussi l'analyse du Conseil communal ; pour un aménagement souterrain, le montant dépasserait largement le million de francs. Il faudrait un usage très massif pour que cela puisse se justifier. Pour l'instant, le Conseil communal estime que les 500 mètres qui séparent le parking de la gare peuvent être effectués à pied par un touriste.

Pour des raisons de sécurité, la nécessité d'installer une barrière devra être étudiée. Cela fait partie des questions qui devront trouver réponse notamment dans les discussions avec la commission des travaux publics qui sera associée à la suite du processus.

Plusieurs groupes se sont inquiétés des moyens que se donnera la Commune pour s'assurer que les touristes joueront le jeu et en n'essayant pas de la garer ailleurs au village. Il s'agira pour le Conseil communal d'être cohérent ; des contrôles seront indispensables. Le système d'horodateur qui a été retenu est doté d'une application sur smartphones, facilement utilisable pour les agents de sécurité publique qui pourront aisément faire des repérages, estimer le potentiel de fraude lors des jours d'utilisation et intervenir en conséquence. Il faudra être strict sur le respect des règles.

Des inquiétudes ont été exprimées par le groupe PS quant à la mixité entre les cycles et les voitures, ceci avait aussi été évoqué par le Conseil communal et c'est un point qui sera encore affiné. L'inquiétude de savoir si une simple signalisation permettra de lever le problème ou si des mesures plus fortes doivent être prises est partagée par l'Exécutif. Quant à la pertinence d'y laisser des camping-cars, le Conseil communal s'est également posé la question. Il est actuellement en réflexion pour installer une aire de service pour les camping-cars à Fleurier, près du camping ; lieu qui lui semble plus approprié.

M. Mairy indique encore que les réflexions avancent du côté de la place de la gare. Des contacts sont pris avec les CFF pour redessiner cette place afin qu'elle soit à la fois plus accueillante pour les touristes, mais aussi pour qu'elle serve de modérateur de trafic, puisque l'enjeu, notamment avec l'introduction des zones 30 dans les localités, est de réussir à modérer le trafic aussi autour de l'Auberge, et la rendre plus agréable qu'elle ne l'est maintenant. L'Auberge devrait rouvrir cet été, en tout cas pour la terrasse, cet automne pour la partie restaurant et, si tout se passe bien du côté des travaux de rénovation, l'année prochaine pour la partie hôtelière. Le Conseil communal est très heureux que le caractère à la fois de restauration et d'hébergement de l'Auberge ait été maintenu par ses propriétaires.

Des réflexions sont également en cours avec les acteurs touristiques et économiques pour organiser au mieux les flux des touristes à Noiraigue. La question de l'accès entre le parking et la gare a été

posée. Environ 80 % des touristes descendent dans les gorges de l'Areuse et 20 % montent au Creux du Van. Ce 80 % des touristes qui descendent dans les gorges auront tendance à y descendre dès leur arrivée. Par contre, ils vont remonter en train et c'est lors de leur retour qu'il faudra les inciter à s'arrêter, à profiter de l'Auberge, de la boutique et de la chocolaterie. Le constat qui est fait est que le public de randonneurs vient souvent au Val-de-Travers en sachant ce qu'il veut faire, donc l'enjeu va être qu'il ait bien connaissance des autres offres à Noiraigue avant sa venue pour qu'il puisse intégrer dans le programme de sa journée un temps à passer dans le village, pour y laisser quelques francs, puisque le tourisme est une activité économique importante pour la région comme l'ont relevé certains groupes.

Des réticences ont été relevées du côté des Verts quant à l'incitation que pourrait susciter ce parking envers les touristes à utiliser leur voiture. Incitation ou pas, pour l'instant en tout cas, le tourisme en voiture est toujours une réalité avec laquelle il faut composer. Ce n'est pas à l'échelle de la Commune de faire changer les comportements, son rôle est plutôt de canaliser au mieux ces flux pour éviter les nuisances qui sont subies du côté du village. Par contre, il est important de rappeler aussi que le village de Noiraigue est accessible en train et qu'un grand nombre de touristes utilise aujourd'hui le rail pour s'y rendre. Le montant consacré chaque année par la Commune au rail est environ cinq fois supérieur pour le pot commun des transports publics au crédit sollicité ici. La Commune s'implique aussi pour le développer et est toujours partante pour améliorer la desserte ; il y a donc aussi un effort qui est fait de ce côté-là.

Quant à la capacité du parking, est-elle surdimensionnée ou pas ? Des relevés avaient été effectués en 2013. Les jours de forte fréquentation, on dénombrait 283 véhicules dans le village, dont ceux d'une vingtaine de résidents seulement. On constate que les jours de forte fréquentation, on dépassait déjà le nombre de 150 véhicules ; les pointages effectués depuis lors montrent que ce total de 150 est régulièrement dépassé. Ainsi, le Conseil communal a choisi de partir sur un parking qui devrait répondre à la demande et l'absorber.

Pour conclure, quant à la promotion du tourisme doux, M. Mairy affirme que c'est effectivement le type de tourisme qui est privilégié par la Commune et c'est aussi pour cela que le Conseil communal soutient les transports publics et durables, mais c'est aussi pour ça qu'il a tenu à ce que la solution proposée soit réversible. Si le nombre de véhicules devait diminuer, avec un flux touristique toujours important mais qui viendrait par d'autres moyens de transport au Val-de-Travers, il sera toujours possible de rendre cette terre à un usage plus « vert » que celui d'une aire de stationnement.

Finalement, le Conseil communal s'est aussi posé la question des sanitaires. Il y en a à la gare, à proximité du guichet d'information touristique géré par Goût&Région pour Tourisme neuchâtelois. La question de la pertinence d'installer des WC portables, type ToiToi, directement sur le parking s'est posée. Il faudra voir si cela s'avère nécessaire ou pas. Des réflexions avec d'autres acteurs touristiques à proximité sont menées afin de définir si des partenariats peuvent être trouvés et ainsi utiliser l'existant et éviter d'installer de nouvelles infrastructures.

Quant aux horodateurs, le Conseil communal est parti dans l'optique d'en installer deux car les voitures arrivent et partent souvent aux mêmes heures. Un seul appareil risquerait de créer passablement de frustrations, plus élevées que les quelques francs qu'il faudra laisser. Le temps à patienter pour avoir son ticket est source de mécontentement.

La présidente remercie M. Mairy pour ses explications et annonce que durant cette intervention, un amendement a été déposé par le groupe des Verts. Elle en donne lecture.

Un crédit de ~~130'000~~ 200'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'une aire de stationnement à Noiraigue.

M. Sergio Santiago (Les Verts) remercie tout d'abord le Conseil communal pour ses précisions. Compte tenu que la commission des travaux publics n'a pas été consultée et n'a pas été amenée à se prononcer sur la variante choisie, mais aussi pour en avoir le cœur net par rapport aux différentes variantes envisagées, le groupe des Verts n'approuvera pas la construction d'un grand parking au centre du village. Le confort des habitants de Noiraigue passe avant celui des voitures des touristes. Comme plan B, les Verts sont beaucoup plus enclins à entrer en matière pour un aménagement sur

les parcelles à l'entrée Ouest du village. Elles sont déjà en chaille, n'induisent qu'un faible coût de location à l'Etat, elles permettent d'éviter une aire de stationnement trop centralisée pour une taille plus raisonnable. Pour ces raisons, le groupe écologiste a déposé cet amendement pour ramener le montant du crédit de 200'000 à 130'000 francs, ce qui lui semble largement suffisant pour la variante à l'entrée du village.

M. Rosselet-Christ (UDC) souhaite s'exprimer au nom du groupe UDC, mais aussi en tant que Néraouis, car qui de mieux placé qu'un Néraouis pour parler au nom du village de Noiraigue. Si effectivement le confort des habitants passe avant tout, M. Rosselet-Christ certifie, d'autant qu'il habite à proximité de la place de la gare, que *oui*, Noiraigue a besoin de ce parking et *non* il ne faut pas diminuer ce budget, qui est un minimum pour investir dans cette localité ; un investissement attendu depuis longtemps. Il affirme que la tension est palpable dans le village. Le manque d'infrastructures, de manière générale, pour accueillir les touristes est considérable, l'absence de dynamisme commercial est également un gros manque à gagner pour la Commune. Aujourd'hui, un crédit d'un montant qui reste relativement modeste, au regard des nombreux investissements votés par le Conseil général, est enfin proposé pour résoudre un problème conséquent. M. Rosselet-Christ estime pouvoir parler sans gêne au nom des Néraouis pour dire que *non*, il ne faut pas diminuer ce budget, c'est un minimum que d'investir 200'000 francs pour la création de ce parking. Le groupe UDC refusera unanimement cet amendement et invite tous les conseillers généraux à soutenir la proposition initiale à 200'000 francs.

M. Mairy (cc) remercie tout d'abord M. Rosselet-Christ de défendre si ardemment la proposition du Conseil communal et donne ensuite quelques arguments supplémentaires. Comme indiqué, la variante à l'ouest du village a été étudiée par le Conseil communal ; elle présente plusieurs inconvénients, le premier étant sa taille, qui ne permet pas d'absorber un nombre de véhicules aussi important que celui rappelé plus haut, ou qui nécessiterait de creuser dans le talus au nord de la place, avec un coût qui dépasserait de loin celui prévu actuellement. Le second problème est celui de l'accès : une fois leur voiture déposée à cet endroit, les touristes devraient gagner le centre du village à pied, les accès actuels ne permettent qu'en partie d'accéder à la gare, le dernier tronçon devrait être revu et il faudrait aussi certainement sécuriser la partie du côté des rails. Avec un afflux massif de touristes, il y aurait très certainement une demande de la part des CFF. Le dernier problème que relève le Conseil communal, c'est qu'avec un parking de taille insuffisante situé à l'entrée du village, on n'empêchera pas, voire même on incitera les touristes à venir tourner dans le village pour voir s'ils ne trouvent pas des places plus près. M. Mairy rappelle qu'il n'est pas possible d'interdire l'accès au centre du village, comme cela se fait par exemple à Gruyère, car il faut le traverser pour aller notamment à la ferme Robert ou au domaine des Oeillons. Pour ces différents arguments, le Conseil communal recommande de refuser l'amendement des Verts.

La parole n'étant plus demandée l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe au vote de l'amendement.

#### Amendement du groupe Les Verts

Article premier Un crédit de 130'000 ~~200'000~~ francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'une aire de stationnement à Noiraigue.

**L'amendement est refusé par 34 NON, 3 OUI et 1 abstention.**

La présidente passe ensuite à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble. **C'est par 31 OUI, 1 NON et 6 abstentions que le Conseil général approuve le crédit de 200'000 francs pour la réalisation d'une aire de stationnement à Noiraigue**, tel que présenté par le Conseil communal.

## **6. ABROGATION DU RÈGLEMENT D’AFFERMAGE DES TERRES ET DOMAINES AGRICOLES**

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Mairy (cc) annonce, comme indiqué dans le rapport à l'attention du Conseil général, que le Conseil communal propose d'abroger l'un des règlements qui avaient été pris peu de temps après la fusion, celui traitant de l'affermage des terres et domaines agricoles.

Il rappelle qu'en 2009, dans les premiers pas de la fusion, il avait été jugé nécessaire, voire même indispensable, de doter la Commune d'un règlement pour affermer les terres communales selon des critères clairs, bien établis et qui puissent être posés de manière irréprochable, autant que possible, envers les agriculteurs. Avant la fusion, un seul village, les Bayards, était doté d'un tel règlement ; les autres villages pratiquaient sans règlement, selon des usages ou procédures propres à chacun. Une pratique transparente devait alors être mise en place, ces questions d'affermages étant relativement sensibles pour les agriculteurs et la Commune étant riche de terres agricoles, denrée convoitée par les agriculteurs dès le moment où une parcelle devient libre, ce qui est le cas généralement quand le fermier arrive à la retraite ou lorsqu'il cesse son exploitation.

Ce qui a conduit le Conseil communal à revoir sa pratique est l'expérience qu'il a pu avoir dans un cas d'affermage qui remonte à 2013 et qui a trouvé son épilogue au début de l'année 2019 seulement. Soit une période de plus de 5 ans pendant laquelle une parcelle agricole a suscité passablement de remous et sollicité à plusieurs reprises la commission d'attribution des terres agricoles pour des questions juridiques puisque, en se dotant d'un règlement, la Commune a ouvert le droit aux agriculteurs de recourir contre les décisions prises par le Conseil communal. Ce droit est tout à fait légitime compte tenu du règlement existant, mais il est évidemment source de procédures, qui peuvent être très longues et prendre passablement de temps à l'administration, à la commission, aux agriculteurs eux-mêmes. Elles coûtent évidemment des montants qui peuvent être importants pour la collectivité publique, bien plus importants que les fermages perçus. Ces procédures représentent d'autre part une inégalité entre les agriculteurs puisque tous n'ont pas les moyens de se lancer dans des procédures longues et coûteuses dans l'espoir d'obtenir une terre qui leur aurait échappé.

Le Conseil communal a donc tiré ce constat ainsi que d'autres qui sont plus réjouissants, notamment que le système mis en place en 2009 fonctionne bien. Il s'est doté de critères bien établis, reposant sur des éléments chiffrés. Par exemple, en terme de nombre de surfaces communales déjà affermées, de taille de l'exploitation, de proximité de la terre avec le reste du domaine. Mais aussi d'autres critères qui sont plus subjectifs, qui ont trait notamment à la préoccupation environnementale de l'agriculteur ou s'il forme des apprentis ou pas. Ces différents critères sont toujours communiqués aux agriculteurs lors de chaque procédure. Cette procédure marche à satisfaction, puisqu'à part le cas cité plus haut, aucune contestation n'a jamais été déposée. Ce qui ne veut pas dire que les décisions du Conseil communal lors de chaque affermage ne font que des heureux, en général elles n'en font qu'un. Les agriculteurs qui ne reçoivent pas la terre n'ont, à cette seule exception près, jamais recouru, ni sollicité d'explications autres que celles reçues du Conseil communal, ceci parce que la procédure est bonne.

Ce que propose aujourd'hui le Conseil communal est d'abroger le règlement, mais de conserver la procédure actuelle, avec les critères qui sont les mêmes qu'établis en 2009 et affinés depuis lors. La procédure a évolué depuis pour être la plus efficace possible. Il s'agit donc de garder le même fonctionnement, de garder une commission qui permette de rendre un préavis au Conseil communal, d'inclure dans cette commission des membres du Conseil général et de garder aussi l'avis des préposés agricoles qui, eux, répondent au Canton et qui apportent un éclairage de terrain au sein de la Commission. L'un des critères fixés à la composition de la Commission était de ne pas y voir siéger d'agriculteur pour éviter tout conflit d'intérêt.

Le système étant bon, le Conseil communal souhaite le garder avec les mêmes procédures qu'aujourd'hui, à la seule différence près qu'il ne reposera plus sur un règlement et ne donnera donc plus droit de recourir. Cette pratique est la plus répandue dans le canton. L'Etat lui-même n'a pas de règlement, une grande majorité des communes non plus. Val-de-Travers reviendrait « dans le rang » avec cette abrogation. L'adoption de ce règlement était, à l'époque, une nécessité qui aujourd'hui n'a plus raison d'être.

Pour ces raisons, le Conseil communal propose de mettre fin à cette particularité locale. Pour garder envers le Conseil général la plus grande visibilité quant aux décisions qui sont prises dans l'année, elles seront indiquées de façon plus marquée dans le rapport de gestion et ainsi montrer clairement quelles sont les parcelles qui ont changé de main et quelle est la distribution des terres entre tous les fermiers communaux.

La présidente passe ensuite la parole aux différents groupes.

Mme Marie Danièle Bruttin Troutot (PS) s'exprime en ces termes : « *Après lecture et discussion du rapport du Conseil communal, le groupe PS accepte la proposition d'abroger le règlement communal d'affermage des terres et domaines agricoles.*

*Comme le relève également la commission des règlements, cette proposition nous paraît à la fois économique, tout en restant équitable et transparente.*

*Dans ce contexte, le groupe PS souhaite toutefois soumettre à la réflexion du Conseil communal, deux propositions qui nous paraissent importantes :*

- *d'une part, puisqu'il s'agit d'un bien communal, que l'Exécutif assure un bon contrôle dans le temps des objets loués en termes d'entretien usuel par l'exploitant ; si un affermage s'avérait mal entretenu, voire mal exploité, il devrait pouvoir être attribué, le cas échéant, à un autre agriculteur qui en prendrait un plus grand soin ;*
- *d'autre part, que la Commune inscrive dans ses critères d'attribution des affermages un principe d'incitation à la production biologique, en accordant par exemple des points supplémentaires à un soumissionnaire qui développerait ce type de culture.*

M. Hans Peter Gfeller (PLR) fait l'intervention suivante : « *Le groupe libéral radical a pris connaissance du rapport sur l'abrogation du règlement d'affermage des terres et domaines agricoles proposé par le Conseil communal.*

*Nous comprenons bien que l'incohérence juridique peut poser problème où d'une part il y a lieu de respecter la loi cantonale sur la procédure et la juridiction administrative et où d'autre part la Commune doit agir en tant que propriétaire foncier. Situation manifestement incompatible.*

*L'abrogation de ce règlement va dans le sens de la ligne de notre parti. Moins de réglementation égale simplification procédurale et administrative. Nous saluons également la volonté du Conseil communal de poursuivre le réaffermage des terres agricoles avec une pratique aussi objective que possible et la visibilité reconnue des affermages comme jusqu'à présent.*

*Néanmoins, nous émettons quelques doutes sur une résolution définitive des « problèmes relationnels » futurs avec cet agriculteur avec cette abrogation. Anciennement, la commune de Môtiers a déjà vécu des situations particulièrement difficiles avec l'agriculteur en question malgré l'absence d'un règlement d'affermage de terres.*

*Ceci dit, notre groupe acceptera par une grande majorité l'abrogation de ce règlement. »*

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que le groupe UDC a pris connaissance du rapport et en remercie ses auteurs. Pour une large majorité du groupe, l'abrogation de ce règlement n'est pas une mauvaise chose, elle simplifie les procédures sans dénaturer les usages et permet à notre Commune de se défaire d'un outil qui de toute façon n'existe que dans quelques communes neuchâteloises ; la plupart d'entre elles ne disposant pas d'un tel règlement. La majorité du groupe UDC relève par ailleurs que ce règlement est un héritage de l'ancienne commune des Bayards qui, au sein des communes ayant aujourd'hui fusionné, était la seule à en disposer.

L'UDC, en soit, a toujours prôné la simplification des procédures de manière générale et cette démarche s'inscrit dans cette idée.

Pour une petite minorité du groupe, toutefois, les motifs de cette abrogation laissent perplexes. Si aujourd'hui il est effectivement de bon augure de supprimer ce règlement, le sera-t-il demain ? La minorité du groupe UDC voit en cette suppression de règlement la suppression d'un droit de recours qui, même si presque jamais utilisé dans les faits, reste un droit en soi. Ce n'est donc pas tant par considération des cas d'espèces motivant cette démarche que le principe-même de la diminution de droits induite par cette démarche que la minorité du groupe s'oppose à cette suppression.

Adapter les lois et les règlements ainsi motivés n'est pas démocratiquement convenable, surtout si ce procédé devait se généraliser, voire même se systématiser, à tous les échelons de notre système politique.

Le groupe UDC sera donc partagé, malgré une large majorité se prononçant en faveur de cette abrogation.

M. Santiago (Les Verts) s'exprime à son tour : « Nous avons lu avec attention cette demande d'abrogation du règlement d'affermage. Si on comprend la volonté du Conseil communal de dresser un bilan sur celui-ci après une dizaine d'années et de voir s'il est possible de simplifier la procédure, nous avons tout de même été très surpris que sa proposition aille jusqu'à une abrogation pure et simple, alors qu'il a rendu de « bons et loyaux services », apparemment à la satisfaction de la grande majorité des personnes concernées à une exception près.

Si nos informations sont correctes, le recours qui a motivé cette demande d'abrogation s'appuie sur une lecture des critères d'attribution d'une parcelle qui a été contestée. Ce n'est donc pas sur le fond que ce règlement est contestable, mais c'est la manière d'appliquer les critères sociaux, environnementaux et économiques qui n'a pas plu à un des soumissionnaires. Son nom étant paru dans la presse, pas besoin de le renommer ici ; mais permettez-nous simplement de rappeler que le modèle d'agriculture industrielle qu'il pratique n'a rien d'écologique ni de durable. Par ailleurs, les nuisances olfactives qui sont imposées aux habitants de Môtiers et alentours plombent l'attractivité démographique de notre région.

Tout le monde peut se rendre compte que tout cela n'est qu'un épisode fâcheux de plus entre la Commune, qui veut bien faire, et cette exploitation agricole ; il y en a déjà eu d'autres et notre avis est qu'il pourrait y avoir encore bien d'autres épisodes dans cette saga.

Même si cette fois-ci le recours a été accepté juridiquement par un tribunal administratif et que la Commune semble s'être quelque peu ridiculisée sur ce coup, nous sommes navrés de devoir nous prononcer sur la nécessité d'un règlement. Dans d'autres collectivités, le débat législatif porte plutôt sur l'intérêt de convertir les fermages vers une agriculture biologique, le respect des sols et de la terre ou les incitations pour promouvoir la biodiversité dans l'agriculture, mais visiblement à Val-de-Travers on en est encore loin...

Pour en revenir au sujet de ce soir, dans un domaine aussi sensible où il est question du gagne-pain des exploitants agricoles via les paiements directs, nous estimons que la Commune doit laisser le moins de place possible à l'arbitraire lors d'une attribution et que le principe d'équité de traitement doit être appliqué de manière transparente.

Quand bien même le Conseil communal s'engage à continuer dans l'esprit la pratique mise en place, nous estimons que ne plus s'appuyer formellement sur un règlement approuvé par le Législatif laisse la porte grande ouverte à un risque d'arbitraire ou peut-être même à un certain laxisme.

De toute façon si le but est d'éviter qu'un soumissionnaire mécontent puisse déposer un recours, il y a fort à parier qu'il trouvera un autre moyen pour défendre ses prétentions, à un échelon supérieur. Le fait même que la Commune ne disposerait plus de base légale risque de l'affaiblir et en tous cas ne garantit pas que des frais judiciaires puissent être évités.

A ce propos, nous avons deux questions :

- Combien a coûté à la Commune la procédure du recourant à l'origine de cette demande d'abrogation ?
- Puis en matière juridique, quelles sont les capacités en personnel qualifié dont dispose la Commune au sein de nos services administratifs ?  
Cette deuxième question est due à notre impression que dans plusieurs cas de rapports du

*Conseil communal, ou dans des litiges passés ou en cours, les compétences juridiques internes ont semblé limitées.*

*Dans le règlement existant, il y a des dispositions qui permettent de protéger l'intérêt de la collectivité ; on pense notamment à l'article 5 relatif aux obligations de l'exploitant, par exemple le maintien durable des terres et le respect de l'environnement. Ou encore l'article 6, concernant la durée du bail, et le 7 au sujet de la préservation de l'intérêt public. Mais qu'en sera-t-il en l'absence de règlement ? Assurément la Commune pourra moins facilement se faire respecter ou se retourner contre le bailleur si ce dernier s'avère être négligent.*

*En conclusion, nous refusons l'entrée en matière sur cette demande d'abrogation et recommandons le renvoi du dossier à la commission des règlements pour qu'elle révise éventuellement les points qui pourraient prêter à interprétation, tout en conservant ce qui fait encore aujourd'hui tout son intérêt.*

M. Vaucher (POP) prend également la parole : « *Le POP appuie sans retenue l'abrogation du règlement d'affermage des terres et domaines agricoles afin qu'à l'avenir, un tribunal ne puisse pas casser, de manière discutable, les choix faits par la commission d'attribution des terres agricoles après avoir été saisi par un agriculteur plus prompt à porter plainte qu'à respecter les décisions judiciaires prises à son encontre ou à se soucier de la qualité des eaux de la nappe phréatique.* »

M. Mairy (cc) remercie la grande majorité des groupes pour l'accueil favorable à cette proposition et répond aux quelques questions ou remarques qui ont été adressées.

Au groupe socialiste qui souhaite que la Commune veille au contrôle des biens qui sont affermés, il répond que c'est déjà le cas aujourd'hui. La Commune ne dispose pas des moyens pour le faire elle-même directement, c'est principalement la tâche des préposés agricoles, qui relèvent du Canton, dont les rapports induisent le versement ou non des paiements directs. Ce contrôle est donc déjà effectif, ce qui ne veut pas dire que la Commune a un aperçu précis de chacune des terres affermées, mais elle a toutefois la garantie que les terres communales restent dans un bon état, tel que le fermier les a trouvées en en prenant possession. Le PS demande également à ce que, dans les critères retenus, il y ait une incitation à valoriser la production en agriculture biologique. Parmi les critères subjectifs, les projets qui ont une dimension environnementale plus forte que les autres sont déjà récompensés ; il est cependant envisageable d'augmenter sa cotation à l'avenir.

Le PLR et l'UDC se réjouissent de la disparition de ce règlement et de cette particularité de Val-de-Travers. Le Conseil communal s'en réjouit aussi, le processus administratif induit par un recours faisant que chaque attribution demande actuellement un temps totalement disproportionné par rapport à l'objet final de la location. Ce travail est important et, dans le cas présent, a coûté plusieurs milliers de francs en frais de mandataire pour une terre louée 452 francs par année. À cela s'ajoutent tous les frais induits par le surplus de travail qui est demandé notamment à l'administration communale, mais aussi à la commission d'attribution des terres agricoles qui elle, fort heureusement, travaille toujours bénévolement.

M. Mairy rassure encore le PLR au sujet des doutes quant à la capacité de cette abrogation de résoudre les problèmes avec l'agriculteur ayant fait recours, ce n'est ni le but de cette abrogation, ni une façon pour la Commune de « régler des comptes ». Il note que les problèmes qui peuvent se poser avec lui comme avec d'autres, relèvent souvent d'autres cadres que l'affermage de terres agricoles.

Le groupe UDC s'est dit largement favorable, avec une petite minorité qui regrette la disparition du droit de recours. M. Mairy confirme que c'est effectivement un droit qui se perd, mais l'on constate la même situation dans d'autres domaines, comme en matière de location des appartements communaux, par exemple, qui sont des biens relevant du patrimoine financier et pour lesquels il n'y a pas de possibilité de recours en cas de location à une autre personne. Il n'y a donc pas de raison qu'en matière d'agriculture, même si les enjeux sont autres avec les paiements directs qu'une location de terres peut engendrer, que ce droit soit une grande perte démocratique sur le territoire communal.

Les réserves plus marquées émanent du groupe des Verts. M. Mairy indique que le tribunal qui a repris le dossier et qui a conduit le Conseil communal à tirer les constats actuels n'a pas remis en question l'utilisation de critères subjectifs en eux-mêmes. Le tribunal a repris les dossiers, il a procédé

à une nouvelle évaluation et est arrivé à un nouveau classement des fermiers qui avaient soumissionné pour cette terre. Il existe bel et bien une part de subjectivité inhérente aux critères mis en place, que d'ailleurs, selon l'argumentaire des Verts, il faudrait renforcer s'il devait être décidé de valoriser d'avantage les exploitations qui se soucient plus que d'autres des aspects environnementaux. Ce critère est difficile à évaluer uniquement sur des bases objectives, la part d'appréciation serait encore plus grande qu'aujourd'hui. De fait, le Tribunal est arrivé à un autre classement que le Conseil communal et la commission d'attribution des terres agricoles. En cas de recours de la Commune contre cette décision, un autre tribunal serait peut-être à son tour arrivé à un autre classement en pondérant les critères d'une autre manière ou estimé que tel critère valait un point plutôt qu'un autre. Cette subjectivité est inévitable avec le règlement actuel puisqu'il n'était pas souhaité de le faire reposer uniquement sur des critères purement objectifs. Mais c'est cette subjectivité qui fait que le règlement, tant qu'il donne droit à un recours, pourra toujours être attaqué.

C'est donc pour supprimer ce seul droit de recourir que le Conseil communal propose d'abroger ce règlement, tout en gardant le système d'évaluation qui est en place. Afin de garantir la transparence des démarches, le Conseil communal a pris l'engagement d'indiquer dans chacun de ses rapports de gestion la liste des terres qui auront changé de fermier au cours de l'année. Le Conseil général pourra ainsi véritablement voir si les attributions se font toujours de manière aussi équitable que possible. Il n'est pas possible de donner le même nombre de terres à chaque agriculteur, mais ce contrôle permet de veiller à ce que toutes n'aillent pas dans les mains d'une même personne. Le Conseil général aura toujours la possibilité de s'exprimer sur ce sujet, au travers non seulement des rapports de gestion, mais aussi par les conseillers généraux qui continueront de siéger dans la commission d'attribution des terres agricoles.

M. Mairy indique encore au groupe des Verts qu'il sera répondu à leur question concernant les compétences juridiques au sein de la Commune au point 10, étant donné qu'elle figure à l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée la présidente fait voter l'entrée en matière. C'est par 34 OUI, 3 NON et 1 abstention que l'entrée en matière est acceptée.

La présidente passe ensuite à l'examen de détail de l'arrêté et au vote d'ensemble. **C'est par 33 OUI, 4 NON et une abstention que le Conseil général accepte l'abrogation du règlement communal d'affermage des terres et domaines agricoles.**

---

## 7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Élargissement de la CUEDD pour le PAL

M. Christian Mermet (cc) informe l'assemblée de l'extension de la commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) par cinq membres supplémentaires, issus des cinq groupes représentés au Conseil général. Ils accompagneront les travaux spécifiques du développement du plan d'aménagement local du Val-de-Travers (PAL) et seront associés à toutes les étapes. Ces cinq membres sont :

- M. Gilles Aeschmann (PLR)
- Mme Johanne Lebel-Calame (PS)
- M. Paul-André Matthey-Doret (UDC)
- M. Heinz Salvisberg (Les Verts)
- M. Philippe Vaucher (POP)

### Remise du prix rayon d'or à la commune de Val-de-Travers pour l'aménagement de la H10 à Travers

M. Mermet (cc) poursuit en rappelant, comme vu dans la presse, que l'association PRO VELO Neuchâtel a lancé le prix « Rayon d'or » qui a pour but de mettre en lumière un aménagement qui contribue à encourager la pratique du vélo au quotidien dans le canton de Neuchâtel. La lauréate de

cette année est la commune de Val-de-Travers, pour l'aménagement du trottoir mixte piéton/vélo, bidirectionnel, réalisé à Travers.

Le jury a relevé que cette réalisation est un exemple concret d'aménagement cyclable, dans un contexte avec de multiples contraintes, ainsi qu'une réponse pragmatique apportée à différentes de ces contraintes et coordonnée avec la planification cantonale en matière de mobilité douce. Cette coordination a également été saluée par PRO VELO.

### **Règlement général de l'Ecole JJR**

M. Christophe Calame (cc) prend ensuite la parole en ces termes : « *Le Conseil communal vous informe du fait que le règlement général de l'école JJR a finalement franchi sa dernière étape pour qu'il puisse être sanctionné par le Conseil d'Etat. Vous serez peut-être surpris d'apprendre que ce règlement, approuvé par votre Autorité le 4 juin 2018, il y presque un an, n'est toujours pas entré en vigueur, puisque les services cantonaux ont dû reconsidérer l'ensemble des règlements appliqués dans les autres cercles scolaires du canton pour assurer une cohérence et des pratiques semblables entre cercles, notamment en ce qui concerne le financement des activités extrascolaires.*

*Quelques ajustements ont donc été demandés par le Canton. Des modifications de terminologie, mais aussi des mises à jour mineures en ce qui concerne les définitions de responsabilités. Sans aller dans les détails, sachez que le Conseil communal a validé ces quelques modifications dans sa séance du 27 mars dernier, qu'il a décidé de rendre sa décision conditionnelle au préavis favorable de la Commission des règlements. Commission qui a siégé le 9 avril, qui a pris connaissance des modifications et donné son préavis favorable, confirmant ainsi la décision du Conseil communal de ne pas consulter une nouvelle fois le Conseil général. Nous sommes donc à ce jour dans l'attente de la sanction définitive du Conseil d'Etat, mais qui n'est cette fois-ci plus qu'une formalité sachant que le Service de l'Enseignement Obligatoire en a maintenant validé le contenu. »*

### **Échéancier du projet d'extension de Longereuse**

M. Calame (cc) continue ainsi : « *Le Conseil communal souhaite vous tenir informés sur l'état d'avancement du projet d'extension de Longereuse. Votre Autorité a validé le 12 novembre dernier un crédit d'étude pour le lancement du concours d'architecture. La rédaction du cahier des charges ainsi que du programme du concours a pris un peu de retard. Il est important que, pour un projet d'une telle envergure, tous les différents aspects du programme aient été bien analysés et maîtrisés, notamment ceux liés aux procédures de marchés publics.*

*L'échéancier prévu à ce jour verra donc une conférence de presse se tenir dans le courant de ce mois, qui coïncidera avec le lancement officiel du concours, et donc avec la mise en ligne du programme et des documents y relatifs, sur le site internet de la Commune mais aussi sur les sites usuels pour les projets ouverts aux marchés publics.*

*Dès le concours lancé, les concurrents auront jusqu'à la fin du mois de septembre pour remettre leurs projets. Le jury a été constitué, sous la présidence de M. Denis Clerc, ancien architecte de la Ville de la Chaux-de-Fonds, membre consultatif de notre commission d'urbanisme. Ce jury inclut aussi notre architecte communal, l'architecte cantonal ainsi que M. Serge Grard, architecte au Val-de-Ruz et professeur d'architecture à l'université de Bruxelles. Il inclut encore deux membres de votre Autorité qui sont Mme Céline Rufener Eschler et M. Philippe Vaucher, ainsi que deux conseillers communaux et quelques experts.*

*Le jury analysera ces projets en octobre et publiera les résultats en novembre, pour un vernissage et la remise du prix au lauréat qui pourrait avoir lieu fin novembre voire début décembre.*

*La suite du projet sera ensuite affinée d'ici la fin de l'année, le Conseil communal reviendra vers vous à cet effet, en temps opportun. »*

### **Film sur le Val-de-Travers**

M. Mairy (cc) rappelle que fin 2018, la RTS avait diffusé le culte de Noël en direct du temple de Môtiers. La Commune avait profité de la venue de la RTS pour réaliser avec elle un petit reportage,

une sorte de clip promotionnel, sur le Val-de-Travers qui avait en partie été diffusé lors du la retransmission du culte. Ce reportage a ensuite été revu en retirant l'aspect religieux et accentuant le côté de l'attrait touristique et résidentiel. Ce clip sera prochainement diffusé sur le site Internet communal ainsi que sur les réseaux sociaux.

---

## 10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

### A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe POP au sujet de la mise en pratique du rapport du Conseil communal relatif à la motion du POP « Pour des achats ou des investissements communaux issus d'une production sociale et écologique » déposée le 26 avril 2010 et acceptée par le Conseil, déposée lors de la séance du Conseil général du 18 mars 2019.

« Dans son rapport du 25 janvier 2011 relatif à cette motion en vue de son classement, la conclusion du Conseil communal stipule que :

*Le Conseil communal :*

- Est prêt à élargir les critères pris en compte dans sa politique de marchés publics ;
- Est prêt à tenir compte des principes de « l'achat public équitable » (selon l'étude susmentionnée) ;
- Informera annuellement à ce sujet dans ses rapports de gestion.

*Le temps a passé et nous ne sommes plus très nombreux à nous souvenir de cet engagement accepté unanimement à Buttes. C'est la raison pour laquelle nous lançons cette interpellation ce soir. Nous nous interrogeons sur la mise en œuvre de cette motion et sur le suivi des engagements pris à l'époque.*

1. *Quels sont les critères concrets pris en compte par le Conseil communal lors des diverses attributions de travaux ou mandats confié à des tiers?*
2. *Comment le Conseil communal tient compte des principes de « l'achat public équitable » ? Nous aimerions notamment, comme nous l'avons déjà suggéré auparavant, que le café, le thé et le sucre des diverses cafétérias du personnel soient issus du commerce équitable (et pourquoi pas aussi torréfié dans notre canton à 1000 m d'altitude pour créer de l'emploi local !). C'est certes un petit geste, mais c'est concret et facilement réalisable.  
Nous aimerions aussi savoir quelles autres actions le Conseil communal a-t-il et/ou va-t-il développer pour favoriser ce type de commerce.*
3. *Sauf erreur de notre part, il n'est plus fait explicitement mention dans les rapports annuels du Conseil communal des mesures concrètes prises chaque année pour mettre en œuvre cette motion. Nous demandons que cela soit fait pour les années à venir.*

*Merci de nous répondre au sujet de ces diverses questions et demandes. »*

M. Mairy (cc) indique qu'il prendra la parole en tant que président du Conseil communal, l'interpellation étant très transversale quant aux dicastères impliqués.

Comme indiqué lors de la séance de mars dernier, le Conseil communal admet avoir eu un suivi un peu léger de la motion acceptée par le Législatif en 2010. Ce qui a été léger, toutefois, c'est le suivi administratif dans le cadre des rapports de gestion, car dans les faits, la motion trouve de nombreuses applications et concrétisations. Sans tirer une liste exhaustive, plusieurs actions, dans différents domaines, peuvent être cités:

- En matière de soutien aux énergies renouvelables :
  - création du chauffage à distance de Couvet ;
  - remplacement en cours des chaudières des bâtiments communaux ;
  - installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de Longereuse - une réflexion est en cours pour en faire de même sur le toit du Centre sportif ;
  - soutien accru à la création d'un parc éolien ;
  - rénovation, par la SEVT, mais dont la Commune est de loin l'actionnaire principal, des installations de turbinage des eaux de l'Areuse.

- Dans le domaine de la réduction des dépenses inutiles ou gourmandes en énergie :
  - généralisation de l'usage des LEDs dans l'éclairage public, qui a permis de réduire fortement la facture communale ;
  - limitation du nombre de photocopieurs dans les bureaux ;
  - bannissement de la vaisselle jetable dans les locaux de l'administration. Petite mesure, mais à forte portée symbolique.
- Politique d'achats responsables :
  - utilisation des peintures propres pour les marquages au sol par le voirie qui n'utilise plus de glyphosate ;
  - passage, dans l'administration communale, au papier recyclé.
- Soutien aux prestataires locaux : d'une manière générale, la Commune favorise les entreprises locales pour des achats de matériaux, mais aussi pour des services tels que, par exemple, le ramassage des déchets, pour lequel d'autres collectivités ont fait le choix de mandater des entreprises qui parfois viennent de loin avec leurs camions.
- Appui à des initiatives privées, qui s'inscrivent dans l'esprit de la motion, telle que le soutien de la Commune à la campagne « Zéro Déchets » qui avait été menée l'an dernier.

D'autres types de mesures peuvent encore être citées, souvent d'une ampleur bien plus importante mais dont la finalité durable est parfois oubliée :

- En matière de transports publics : la Commune s'engage activement dans le développement du réseau de transports publics qui Val-de-Travers et ailleurs, puisqu'il s'agit d'un pot commun cantonal, notamment par l'intensification et l'amélioration de la desserte et également une forte implication dans le maintien de la ligne franco-suisse.
- Pistes cyclables : un montant de 15'000 francs dédié spécifiquement à l'entretien des pistes cyclables a été inscrit au budget cette année. Comme mentionné plus haut, la Commune a reçu le prix Rayon d'Or pour l'aménagement routier fait à Travers.
- Le projet des zones 30 en localité sur lequel le Conseil communal reviendra ultérieurement.
- Aménagement naturels :
  - revitalisation de plusieurs biotopes (d'autres projets sont encore en cours).
  - réalisation des objets forestiers en faveur de la biodiversité à l'occasion de la journée des naissances et en d'autres occasions aussi.
- En matière de sylviculture :
  - Certification de l'ensemble des forêts communales (ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années) ;
  - Gardiens de la forêt jardinée, celle qui est aussi la meilleure garante de la biodiversité ;
  - Soutien à la création de canapés forestiers pour inciter les écoles des premières années à passer quelques heures en forêt chaque semaine.
- En matière de personnel communal :
  - communication sur les mesures d'énergie à portée de chacun dans le cadre de son travail ;
  - incitation au tri des déchets.

S'il est toujours possible d'en faire davantage et mieux, les mesures prises par le Conseil communal lui semblent si vastes qu'en dresser chaque année une liste exhaustive présenterait le risque d'en oublier de nombreuses ; toutefois, l'Exécutif est convaincu de la nécessité de multiplier encore ses efforts pour inscrire l'action de notre collectivité dans une logique accrue de durabilité, de préservation des ressources et de responsabilité. C'est pour cette raison que le Conseil communal en reviendra à une des demandes qui avait été exprimée dans la motion, soit d'intégrer non seulement dans les rapports de gestion un paragraphe présentant de manière synthétique les démarches entreprises par chacun des dicastères, mais aussi d'inclure, dans les rapports à l'attention du Conseil général qui seront présentés à l'avenir, un paragraphe systématique qui aura trait à une politique responsable en matière de respect de la nature et d'achat solidaire.

M. Vaucher (POP) se dit satisfait et remercie le Conseil communal pour cette réponse.

---

2. Interpellation du groupe UDC intitulée : **Noiraigue, déchetterie ou latrines pour touristes ? Il faut agir !**

*« Le groupe UDC relève les préoccupations des Néraouis s'exprimant toujours plus régulièrement, entre autre sur les réseaux sociaux, quant au manque de poubelles et de toilettes dans le village avec l'arrivée des touristes. En effet, la saison reprend et les touristes affluent gentiment mais sûrement depuis un peu avant Pâques déjà.*

*Les poubelles actuellement mises à disposition sur le tracé des marcheurs et dans les environs de la gare et des rues principales du village de Noiraigue ne sont pas suffisantes pour absorber tous les déchets générés par les touristes, si bien qu'après des week-end de forte affluence ou des week-ends prolongés, ces poubelles débordent et nombre de déchets se retrouvent par terre ou dans les champs ; des photographies des fins de week-end prolongés circulent entre autre sur les réseaux sociaux. Le respect de notre environnement est important, ce d'autant plus que les consciences semblent s'éveiller davantage ces derniers temps à ce propos ; les infrastructures doivent être à disposition en suffisance.*

*Le Conseil communal peut-il envisager la pose de poubelles supplémentaires ? Une réflexion plus globale sur la gestion des déchets liés au tourisme dans ce village et au Vallon ne devrait-elle pas être menée ?*

*Les toilettes publiques quant à elles manquent également, notamment depuis la fermeture de l'Auberge ; Goût & Région fermant les toilettes de la gare à 17h, il n'est pas rare que certains habitants soient carrément sollicités par des touristes à ouvrir leurs portes afin de permettre à ces derniers de faire leurs besoins ; il est également fréquent de croiser des touristes se soulageant sans gêne aux abords des prés, des sentiers voire même de certaines rues ! Vous en conviendrez, cette situation n'est pas du tout acceptable, tant pour le respect de la propreté de notre village et de nos sentiers que pour le confort et le respect des habitants.*

*Le Conseil communal peut-il dès lors envisager la pose de toilettes chimiques pendant la saison, aux abords notamment de la Place de la Gare, à la jonction des chemins vers les Gorges de l'Areuse et la montée du Creux-du-Van ainsi que du (nous l'espérons) futur parking ? La construction de toilettes publiques permanentes serait-elle envisageable ?*

*De manière générale, nous demandons également au Conseil communal d'inclure des aspects de gestion éco-responsables dans les réflexions proposées par cette présente interpellation. D'une manière plus générale, Noiraigue est la porte d'entrée du Vallon et le point de départ de la croissance touristique et il faut prendre conscience que la prise en charge immédiate des problèmes logistiques et structurels que rencontre ce village aujourd'hui face à l'afflux touristique permettra à la commune d'anticiper les problèmes rigoureusement identiques que rencontrera l'ensemble de notre belle vallée demain si la croissance touristique se poursuit ! »*

M. Mairy (cc) indique que le Conseil communal répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance du Conseil général, le 21 juin 2019.

---

3. Interpellation du groupe UDC intitulée : **« Le domaine des Oeillons n'est pas une décharge ! »**

*« En vous promenant aux abords du domaine des Oeillons, dans les hauts de Noiraigue, vous pourrez régulièrement constater la tenue déplorable des lieux : sacs poubelles empilés en masse devant la maison, matériaux divers... ce petit endroit paradisiaque se transforme en véritable dépotoir, ce qui est parfaitement inacceptable, tant pour le respect de l'environnement que de la Commune, des habitants et des marcheurs de passage. En tant que bailleur, la Commune doit prendre ses responsabilités et exiger une tenue convenable des lieux auprès de son locataire, ce d'autant plus lorsque cette dernière injecte de l'argent dans ces lieux, comme cela a été fait par notre Autorité il n'y a pas si longtemps avec la rénovation du hangar. Le groupe UDC interpelle dès lors le Conseil communal à ce sujet : ce dernier a-t-il conscience de ce problème et compte-t-il le prendre en main ? Si oui, quelles actions compte-t-il mener et dans quels délais ? »*

M. Mairy (cc) remercie le groupe UDC qui revient sur un sujet qui a déjà occupé les Autorités quelques fois, notamment au travers des demandes de crédit faites par le passé et rappelées dans l'interpellation. Comme déjà précisé, le Conseil communal est tout à fait conscient de la situation qui n'est pas optimale - c'est un euphémisme... Ceci avait été évoqué lors de la présentation du rapport pour rénover l'appartement, puis le hangar. M. Mairy tient à préciser que la rénovation du hangar s'inscrit précisément dans un processus qui a été mis en place avec le locataire des Oeillons, pour doter celui-ci d'un outil de travail qui soit acceptable ; le précédent hangar ne l'était plus vraiment, il ne permettait plus de stocker grand-chose. Maintenant que le fermier a un endroit où stocker du matériel, des efforts sont attendus de sa part. Le Conseil communal a déjà décidé d'effectuer lui-même des pointages sur le site directement pour voir quelles sont les démarches qui ont été entreprises par le fermier. Au travers de ces contrôles, le Conseil communal espère que la situation s'améliorera.

M. Rosselet-Christ (UDC) se dit pleinement satisfait de la réponse.

4. Interpellation du groupe UDC relative à **la Gestion des déchets sur le territoire communal : Quelles améliorations en vue ?**

*« Malgré un système de gestion des déchets très satisfaisant dans la commune en comparaison de la taxe au sac pratiquée sur la quasi-totalité du reste du territoire cantonal, le groupe UDC estime toutefois que des améliorations doivent être mises en place. Il n'est en effet pas rare que les moloks et divers points de collecte de déchets (carton, etc.) débordent déjà juste avant le week-end. Idem lors de manifestations. Cela ne manque dès lors pas de générer un désordre conséquent, une pollution des lieux, davantage de travail pour nos services publics et l'encouragement insidieux à déposer ses déchets de manière sauvage aux abords des moloks et bennes plutôt que dedans. Le Conseil communal peut-il dès lors nous informer sur la fréquence à laquelle ces points de collectes sont vidés ? Quelles mesures le Conseil communal peut-il envisager pour faire face à ce problème et dans quels délais ?*

*D'autre part, bien que la population joue globalement le jeu, nous relevons, comme nous l'avons par ailleurs mentionné par le passé, le dépôt régulier de déchets de manière sauvage, hors des moloks ou des bennes. Le Conseil communal avait déjà exprimé sa réticence à l'installation d'un système de vidéo-surveillance ; serait-il prêt à le reconsidérer ? Sinon, quelles solutions le Conseil communal peut-il envisager pour lutter contre ce phénomène et dans quels délais ?*

*Enfin, le groupe UDC, à l'instar d'autres formations politiques de cette assemblée s'étant déjà exprimées sur ce sujet, s'interroge sur l'avancée des solutions de recyclage des plastics ménagers sur le territoire communal, solutions qui seraient fort bienvenues. Quelles nouvelles le Conseil communal peut-il nous apporter ? »*

M. Yves Fatton (cc) répond en ces termes : *« Tout d'abord, je remercie le groupe UDC de confirmer, dans le cadre de son interpellation, que la gestion des déchets sur notre commune est très satisfaisante, ce qui réjouit notre Autorité.*

*Toutefois, nous pouvons aussi constater que bon nombre de nuisances est dû à des actes d'incivilité et que souvent ce ne sont pas les infrastructures mises à disposition qui sont en cause, mais les utilisateurs qui ne veulent pas se conformer aux règles d'usage ou au règlement.*

*Je profite de rappeler que si d'aventure un dispositif container molok ne devait pas fonctionner, plusieurs autres sont à disposition au même emplacement ou à proximité.*

*Mais pour rappel et information : l'ensemble des containers moloks ordures ménagères sont vidés au minimum une fois par semaine, sauf certains dans les montagnes qui sont vidangés une à deux fois par mois, au vu de la fréquence de leur utilisation.*

*Les écopoints de Fleurier, Couvet et Travers, ainsi que certains containers moloks de Fleurier et Couvet sont vidés trois fois par semaine, dont une fois le vendredi après-midi pour préparer au mieux le week-end.*

*Les containers des déchets recyclables sont vidés selon leur taux de remplissage. Des tournées ont donc lieu régulièrement, dont une le vendredi après-midi afin de les vider pour le week-end.*

*En ce qui concerne les bennes à cartons et à papier, celles-ci sont vidées sur demande de la voirie. Cela représente une vidange hebdomadaire pour les bennes à papier de la place Longereuse et de Couvet, ainsi qu'au minimum deux vidanges par mois pour les compacteurs de Longereuse et Couvet, compacteur d'une contenance de 32 m<sup>3</sup>.*

*Les compacteurs des autres villages étant moins sollicités, ils sont bien souvent vidés une fois par mois. En ce qui concerne la benne à carton de Noiraigue, celle-ci est vidangée toutes les semaines / semaines et demi.*

*Comme vous pouvez le constater, des efforts importants sont mis en place afin d'éviter tout blocage dû à des vidanges.*

*Le Conseil communal mène aussi une réflexion en vue de créer un nouveau point de récolte sur Couvet, l'actuel étant fortement sollicité et arrivant gentiment au maximum de ses possibilités.*

*Cependant, dans l'ensemble, le problème ne se situe pas au niveau des vidanges mais plutôt des incivilités répétées...*

*En ce qui concerne les incivilités, la voirie ramasse l'ensemble des déchets retrouvés en dehors des moloks et des bennes. Elle recherche les adresses et lorsqu'elle en retrouve, les données, avec photos, sont transmises à la Sécurité publique qui gère les dénonciations.*

*La procédure a été renforcée depuis fin 2018 et de plus en plus d'amendes sont établies directement.*

*Les tarifs des amendes sont les suivants :*

- *sac déposé en dehors des moloks, soit une fraude à la pesée : 100 francs, sans avertissement préalable ;*
- *autres déchets (par ex. carton déposé hors de la benne), soit un dépôt en dehors des lieux prévus à cet effet : 300 francs, sans avertissement préalable non plus.*

*Tout est mis en œuvre afin que les procédures légales soient respectées.*

*Enfin, en ce qui concerne les plastiques, le flaconnage est envoyé chez RC-Plast à Grandson en vue de son recyclage. Pour les autres plastiques, deux cas de figure : les plastiques alimentaires doivent pour des raisons sanitaires être éliminés par la filière ordures ménagères. Pour les autres plastiques, le recyclage n'est toujours pas possible car il n'y pas de filière efficace et doivent être incinérés.*

*Mais j'aime à rappeler aussi que les commerces sont tenus de reprendre les plastiques, cartons et PET qui ne sont pas d'origine alimentaire.*

*Et enfin, l'utilisation de la vidéosurveillance sera revue dans le règlement de police actuellement en cours d'examen au sein de la commission des règlements.*

*Le Conseil communal estime pour l'heure qu'il n'est pas opportun de faire recours à cette technique et que les procédures renforcées des amendes et la systématique de l'amende doivent encore diminuer ces actes d'incivilités. »*

M. Rosselet-Christ (UDC) se dit satisfait de la réponse, pour l'instant.

## **5. Interpellation du groupe UDC relative à la circulation dans le village de Couvet : Un parcours d'obstacles mortel ?**

*« Face aux récents aménagements de la Pénétrante au cœur du village de Couvet, le groupe UDC relève l'inquiétude soulevée par la présence de bacs à fleurs sur le parcours ; ces bacs, jusqu'à il y a peu noirs, aujourd'hui des blocs gris, présents en guise de ralentisseurs, ne sont que peu visibles et nous nous inquiétons sérieusement quant à la dimension sécuritaire de ces installations pour les automobilistes ; nous pouvons aisément et sinistrement parier sur une collision à venir dans un futur proche. Avant donc qu'un drame ne survienne et bien que nous soyons conscients que la tenue de*

*cette route dépend avant tout du Canton, nous interpellons le Conseil communal : ce dernier peut-il intercéder auprès du Canton afin que soient urgemment reconsidérées ces installations au profit de nouvelles amplement plus visibles, comme des îlots de contournement agrémentés de végétation luxuriante par exemple ? »*

*M. Fotton (cc) donne les indications suivantes : « Comme vous le savez, le Canton a décidé il y a quelques mois de renouveler le tapis routier de plusieurs tronçons de la H10, dont celui de la traversée du village de Couvet.*

*À cette occasion, il a semblé important au Conseil communal de réfléchir sur les mesures à mettre en place afin que cette traversée réponde aux nombreuses demandes qui lui sont parvenues quant à l'aspect sécuritaire et la volonté de réduire la vitesse à 50 km/h.*

*Nous en avons déduit que, par du marquage, il était possible de répondre à celle-ci tout en étant raisonnable sur les coûts à engager pour notre collectivité.*

*Cette démarche avait aussi pour corollaire de régler physiquement les obstacles sans quoi la démarche n'avait pas de sens et le ralentissement escompté peu d'effet.*

*La solution trouvée a été la pose de bacs. Mais aujourd'hui, nous devons aussi constater que la visibilité de ces éléments de modération du trafic n'est pas suffisante. C'est pourquoi, très rapidement, des compléments de marquage sur ces éléments vont être mis en place. Par ces mesures, nous espérons régler cette situation insuffisante.*

*Pour terminer, la législation dans le domaine routier est actuellement en évolution et une nouvelle loi cantonale sur les routes et voies publique sera bientôt présentée au Grand Conseil.*

*J'ose espérer que vous-même, sous votre chapeau de député ainsi que votre groupe politique au sein du Grand Conseil, serez sensibles et attentifs à ne pas augmenter les obligations de nos communes dans ce domaine, mais plutôt de veiller à un désenchevêtrement de qualité plus juste et durable s'agissant des routes cantonales. »*

M. Rosselet-Christ, prend note et fera suivre. Il se dit satisfait de la réponse.

## 6. Interpellation du groupe POP concernant **la réduction de places dans les EMS prévue par le Canton.**

*« Le POP, comme les autres partis politiques, a été contacté par l'AVIVO au sujet de la réduction de places en EMS prévue par le Canton.*

*Le but poursuivi « officiellement » par le Canton est de permettre le maintien à domicile des personnes âgées. Mais avant d'envisager une diminution des places en EMS, il est indispensable que les structures nécessaires (foyers de jour et constructions aménagées pour les seniors) soient créées en nombre suffisant.*

*Ce n'est pas le cas pour l'instant. Selon l'Office du maintien à domicile et de l'hébergement, « Le dossier de Couvet n'avance pas, en raison d'une opposition. Il devrait bientôt y avoir quelques appartements à Travers, (...), et à La Côte-aux-Fées (...). Premices de projets aux Verrières et à Buttes.*

*Concernant les foyers de jour, nous avons bien prévu « une ligne budgétaire » pour ouvrir des places au Val-de-Travers, mais rien de précis encore. » (sic).*

*Cette manière d'agir du Conseil d'État qui démantèle des structures existantes avant d'avoir mis en place celles qui sont censées les remplacer est détestable.*

*Voyez l'exemple de la fermeture des foyers pour enfants, alors qu'il n'y a presque pas de familles d'accueil ou la fermeture des écoles professionnelles à plein temps (mécanique, commerce), alors qu'il manque de places d'apprentissage pour les jeunes et de personnel qualifié pour l'industrie !*

*En conséquence, nous demandons au Conseil communal :*

- D'exiger du Conseil d'État qu'aucune place en EMS ne soit supprimée dans notre commune avant que les structures nécessaires (foyers de jours et appartements aménagés) soient effectivement opérationnelles.
- De prendre contact avec les autres communes du district pour porter ensemble cette exigence.
- De collaborer sur ce dossier avec les autres communes du canton, par exemple via l'Association de communes neuchâteloises.
- De tenir régulièrement le Conseil général informé de l'avance de ce dossier. »

M. Mairy (cc) répond en ces termes : « La stratégie cantonale a été fixée par la Planification médico-sociale (PMS), qui a fait l'objet d'un rapport adopté par le Grand Conseil.

La stratégie du maintien à domicile va à l'encontre de la stratégie précédente, qui avait conduit à une multiplication des EMS, ce dont notre région a tiré parti, avec un nombre d'établissements et de lits important, plus élevé qu'ailleurs ; les EMS vallonniers paient donc le prix fort de cette stratégie.

La diminution du nombre de lits long séjour est déjà en cours ; le Service de la santé publique a toutefois admis la spécificité régionale, en permettant une diminution progressive ; les EMS ont adapté leurs stratégies en conséquence, de force certes, mais le mouvement est lancé et, compte tenu des très nombreuses discussions qui ont déjà eu cours entre les EMS, les communes et/ou le Conseil d'Etat (lequel peut s'appuyer sur le rapport validé par le Grand Conseil), il est vain d'attendre un arrêt du projet, même temporaire.

Pour les EMS, la PMS ne signifie pas pour autant une simple diminution des lits long séjour : de nouvelles prestations vont être offertes, parmi lesquels l'accueil de nuit, la psychogériatrie ou les foyers de jour auxquels l'interpellation fait référence, un premier du genre étant susceptible d'ouvrir cet été déjà.

Les projets d'appartements avec encadrement peinent, effectivement, à se concrétiser dans notre région. Les oppositions qui bloquaient celui de Couvet ont toutefois été levées ; le projet du Pontet va pouvoir être lancé, avec la création d'une vingtaine d'appartements. Prévoyance.ne a également fait part de son projet à Fleurier. D'autres projets privés se dessinent également. La région (la collaboration entre les communes est déjà en place) devrait par conséquent atteindre les objectifs fixés (42,6 appartements pour 1'000 habitants de plus de 65 ans). Certains de ces projets sont susceptibles de se créer en collaboration avec les EMS, lesquels doivent désormais diversifier leurs prestations pour préserver leurs emplois (les nouvelles prestations prévues par la PMS étant toutefois moins demandeuses en personnel que les lits long séjour, où le ratio lit/collaborateur est presque de 1/1).

Le maintien des personnes âgées à domicile passe aussi par d'autres mesures, notamment l'amélioration de la coordination des prestations et une meilleure orientation des demandes. C'est dans ce cadre qu'a été créée, par le Canton, l'Association Réseau Orientation Santé Social (AROSS), dont un double projet-pilote a été mené au Locle et aux Brenets d'abord, puis au Val-de-Travers. La pertinence de la structure étant avérée, AROSS va désormais être déployée dans l'ensemble du canton.

En résumé, le nombre de lits en EMS diminue certes progressivement (sans que cela ne conduise les EMS à renvoyer des pensionnaires chez eux), mais l'amélioration des conditions de maintien à domicile sont déjà en cours, au travers d'AROSS notamment, et les premiers appartements avec encadrement devraient faire leur apparition dès l'an prochain.

Des échanges ont cours avec d'autres communes, mais la situation diffère fortement d'une région à une autre, rendant une action collective difficile et pas nécessairement pertinente.

Le Conseil communal reste toutefois préoccupé par la situation, raison pour laquelle il s'implique activement, en restant en contact avec les EMS et le Service de la santé publique, en cherchant à favoriser la création d'appartements avec encadrement, en ayant rejoint avec enthousiasme le projet-pilote AROSS, enfin en ayant intégré la politique gérontologique parmi ses priorités de la législature, l'un des projets de son programme traitant de ce sujet. Comme l'indique celui-ci, un rapport d'information sur l'action communale est prévu d'ici cette fin d'année, qui sera ainsi l'occasion de faire un nouveau point global de la situation. »

M. Vaucher (POP) est satisfait de la réponse et se réjouit de voir une évolution positive à ce dossier.

7. Interpellation du groupe POP au sujet de la **volonté du développement de la 5G au Val-de-Travers.**

*« Nous appuyons la lettre du 25 mars 2019 envoyée à votre Autorité par des “habitants inquiets de l’arrivée de la 5G” et demandons au Conseil Communal de se prononcer sur le principe de précaution et les questions posées dans cette lettre (voir extrait ci-dessous) et de préciser quelle est la marge de manœuvre communale sur ce sujet.*

*Sachant que le **principe de précaution doit primer** et que le déploiement de cette nouvelle technologie qu’est la 5G pourrait amener à une forte augmentation du nombre d’antennes sur le territoire communal, les interpellatrices et interpellateurs souhaitent poser les questions suivantes au conseil communal :*

**Fibre optique :**

- *Quel est l’état actuel du réseau de fibre optique dans la commune ? Ce dernier lui permet-elle d’exiger la limitation du nombre des antennes à déployer sur le territoire communal ?*
- *Le Conseil Communal prévoit-il de privilégier la fibre optique ?*

**Antennes 5G :**

- *Le Conseil communal a-t-il déjà anticipé l’augmentation probable à venir du nombre d’antennes dans la commune avec l’arrivée de la 5G ?*
- *Le Conseil communal envisage-t-il d’analyser en détail les flux électromagnétiques sur le territoire communal et de définir des zones urbaines particulièrement sensibles tels que les environs des écoles, crèches, place de jeux et zones d’habitation ?*
- *Le cas échéant, la Commune est-elle prête à émettre des souhaits quant à l’emplacement des nouvelles antennes afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter leur installation près des lieux définis comme sensibles ?*
- *Qu’a prévu le Conseil communal au cas où des problèmes de santé apparaîtraient au sein de la population et, du moment où ces derniers seraient en lien avec les antennes 5G (au vu de l’explosion des coûts de la santé), qui serait alors tenu pour responsable ?*

**Information :**

- *En terme d’information aux citoyennes et citoyens quant à l’installation de ces nouvelles antennes, en particulier vis-à-vis de celles et ceux qui sont intolérants aux rayonnements non ionisants, quels sont les moyens envisagés par la Commune ?*

**Prévention :**

- *La Commune prévoit-elle de faire de la prévention active afin d’éviter une exposition excessive et prolongée aux RNI (rayonnement non ionisant) (utilisation appropriée d’outils connectés, mode avion durant la nuit, câblage des appareils chez soi...) ?*

**Mesures :**

*Enfin, la Commune prévoit-elle des mesures, en particulier dans les zones considérées comme sensibles, pour vérifier le respect futur des limites d’émissions des rayonnements électromagnétiques tels que définies au niveau fédéral ?*

M. Mermet (cc) prend la parole pour répondre aussi bien à cette interpellation ainsi qu’à la question n° 2 du groupe socialiste traitant du même sujet.

Il annonce tout d’abord que les inquiétudes des auteurs de l’interpellation sont partagées par le Conseil communal. Ce dernier, de son côté, a déjà écrit aux entreprises actives dans le domaine de la téléphonie mobile pour connaître leur projet de développement de la 5G au Val-de-Travers, puisqu’aujourd’hui peu d’informations sont à disposition. Il n’y a rien sur le site de la Confédération

pour l'heure par exemple. Aucune réponse n'est encore parvenue ; cependant, des contacts ont été pris et une rencontre est prévue avec l'une de ces entreprises.

La Commune n'a pas été sollicitée pour la pose de nouvelles antennes. Toutefois le Conseil communal relève que cela ne signifie pas que rien ne va se passer, mais qu'aucune démarche pour des permis de construire ou, dans ces cas-là, des procédures d'approbation des plans, n'a été entreprise aujourd'hui à Val-de-Travers.

Par rapport à la fibre optique, des projets de développement importants à Val-de-Travers sont en cours. L'entreprise Swisscom, qui mène la majeure partie de ces travaux, a été approchée pour savoir quel est l'état de l'offre à Val-de-Travers, de manière à pouvoir communiquer clairement là-dessus.

M. Mermet rappelle que dans le cadre de l'Ordonnance sur les rayons non-ionisant, ce sont la Confédération et les cantons qui ont la responsabilité d'une part de garantir, mais aussi de vérifier, l'exposition à ces rayonnements. À ce stade, la Commune n'est donc pas habilitée à effectuer ces tâches, mais elle sollicitera le Canton et la Confédération pour savoir ce qu'il se passe.

Finalement, M. Mermet indique qu'actuellement le Conseil communal attend d'obtenir plus d'informations des opérateurs avant d'aller plus loin dans ce dossier et d'envisager des mesures.

M. Vaucher (POP) remercie le Conseil communal pour sa réponse qui le satisfait, ainsi que de partager ses inquiétudes.

---

## B) QUESTIONS

### 1. Question du groupe PS concernant **les logements pour 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âge.**

*« Le PSVDT, comme d'autres partis, a été contacté par une association de défense des retraités (AVIVO), qui fait part de ses craintes face à la mise en œuvre de la planification médico-sociale (PMS), laquelle vise à favoriser et accentuer le maintien des personnes âgées à domicile. Cette stratégie se traduit notamment par une diminution du nombre de lits long séjour dans les EMS, une diversification des prestations des EMS et la création d'appartements avec encadrement. En conséquence, le Conseil communal peut-il nous présenter sa position face à cette nouvelle stratégie et nous renseigner, avec précision, sur l'état actuel de la situation ? »*

M. Mairy (cc) ayant répondu à cette question au point 6 des interpellations, aucune prise de parole n'est nécessaire.

---

### 2. Question du groupe PS relative à **la 5G**

*« Depuis que l'intention a été affirmée, la mise en place de la 5G préoccupe la population suisse. Bien qu'étant très nombreux à profiter régulièrement des appareils utilisant la transmission hertzienne, nous ignorons grandement l'ensemble des effets engendrés à long terme, tant sur les êtres humains que sur la faune et la flore. Or, avec l'implantation de ces nouvelles antennes, nous augmenterons automatiquement encore la prolifération des ondes électromagnétiques dans notre cadre de vie.*

*Même si, dans les projections, aucune antenne 5G n'est précisément localisée à Val-de-Travers, tout comme dans le canton d'ailleurs (source : admin.ch), cette situation reste inquiétante. Si de nombreuses villes et communes s'érigent contre cette nouvelle technologie, en préconisant le principe de précaution, quelle politique entend mener à ce sujet le Conseil communal ? En d'autres mots :*

- *Quelle sera la portée de ces antennes (la plus proche devrait se situer à Vallorbe) et notre région sera-t-elle touchée ?*
- *La Commune a-t-elle déjà été approchée par des opérateurs ? Si oui, avec quel message et quelles garanties ?*
- *La création d'un moratoire pourrait être une solution pertinente à envisager ? »*

M. Mermet (cc) ayant répondu à cette question au point 7 des interpellations, aucune prise de parole n'est nécessaire.

---

### 3. Question du groupe POP relative **aux contrôles dans les transports de TransN.**

*« Suite à la lettre ouverte de Monsieur Yann Charrère dans le Courrier du Val-de-Travers, nous aimerions savoir si le Conseil communal a pris contact avec TransN pour que les contrôles et les sanctions inappropriés (relevant à notre avis de l'abus de pouvoir) dont il est fait part dans cette lettre soient redéfinies et empreintes de bon sens, comme au temps où des contrôleurs effectuaient ce travail.*

*En espérant que l'entreprise privée engagée pour leur succéder ne soit pas intéressée au « chiffre d'affaire des amendes » et que la situation financière de TransN ne l'oblige pas à racketter les enfants distraits ! »*

M. Mermet (cc) indique que la commission régionale des transports, qui regroupe d'une part les autorités communales du Val-de-Travers, les entreprises de transport, l'école également ainsi que des représentants du Conseil général, a été saisie de cette question. Lors de la séance du 6 février dernier de cette commission, il a été relevé que certains parents sont de plus en plus irrités de l'amende de 5 francs infligée lorsque les enfants oublient leur abonnement. L'information est remontée à TransN, qui a, semble-t-il, sollicité de son mandataire pour ces contrôles une attitude plus pédagogique. Il semblerait qu'il y ait eu une amélioration sur la forme, mais l'entreprise de transports a indiqué que d'une part elle a l'obligation légale d'effectuer ces contrôles, et d'autre part de verbaliser les personnes n'ayant pas de titre de transports.

---

### 4. Question des Verts concernant **les compétences juridiques dont dispose la Commune.**

*« En matière juridique, quelles sont les capacités en personnel qualifié dont dispose la Commune au sein de nos services administratifs ? »*

M. Benoît Simon-Vermot (cc) indique qu'actuellement la Commune ne compte en effet aucun juriste dans son effectif. Reconnaissant que le fonctionnement d'une collectivité publique devient de plus en plus juridique et que les procédures se complexifient, le Conseil communal favorise le recours à des mandataires externes, établis principalement dans la région. Pour information, le montant dépensé en 2018 en honoraires de conseillers externes étaient de 40'000 francs, y compris les frais de révision des comptes. Les constats réalisés depuis la fusion gardent donc toute leur validité, le nombre de cas ne justifie pas l'engagement de personnel ayant des qualifications purement juridiques. La diversité des cas à traiter rend préférable le recours à des mandataires, aux compétences diverses et complémentaires, plutôt que de compter sur un seul avocat ou juriste.

La pratique en cours est favorable également à l'économie locale. De plus, les bureaux qui travaillent sur des dossiers techniques, comme la révision du PAL ou encore les zones 30, sont aussi dotés de juristes spécialisés qui accompagnent et conseillent le Conseil communal.

Le domaine juridique étant particulièrement large et dynamique, l'Exécutif préfère garder la souplesse nécessaire en n'engageant pas spécifiquement un juriste au sein de la Commune.

M. Simon-Vermot rappelle également que les collaborateurs communaux, même s'ils ne sont pas *stricto sensu* des femmes et hommes de lois, possèdent des qualités et les compétences nécessaires à l'exercice de leur fonction.

Le droit étant la colonne vertébrale de notre collectivité, tous les domaines d'activité sont de toute façon imprégnés par des règles juridiques qui sont quotidiennement maîtrisées et appliquées par les employés communaux.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Elle souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée et lève la séance à 22h05.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LA PRÉSIDENTE :

LE SECRÉTAIRE :

Antoinette Hurni

Hans Peter Gfeller

**Postulat en suspens :**

- Les Verts, UDC et Indépendant : « Plan de sauvetage du CSR », acceptée par le CG lors de la séance du 25 septembre 2017

**Interpellation en suspens :**

- Groupe UDC : « Noiraigue, déchetterie ou latrines pour touristes ? Il faut agir ! », déposée lors de la séance du 6 mai 2019

**Motion en suspens** (délai de traitement d'une année, selon RG 3.26) :

- PS : « Favorisons l'utilisation de notre monnaie locale ! », accepté par le CG lors de la séance du 24 septembre 2018
- PS : « Etat du patrimoine immobilier de la commune », accepté par le CG lors de la séance du 10 décembre 2018